

Actualités

Autour de l'auto - 16/06/2006



Air Prima lance un test de pollution automobile jetable

La jeune société Air Prima lance sur le marché un objet inédit : un test de pollution "de poche" pour les véhicules à motorisation essence. Jetable et recyclable, le TPA assure en outre un niveau de précision comparable aux analyseurs de gaz.



L'idée est venue de **Nicolas Triki**, fondateur de la société Air Prima : créer un test de pollution de poche pour permettre aux automobilistes de tester eux-mêmes le taux de pollution de leur véhicule. Commercial, sans aucune formation technique ni scientifique, M. Triki parvient à convaincre l'Université des sciences technologiques de Lille, puis le Centre national de recherches scientifiques (CNRS) de l'aider à bâtir son projet.

Naît alors le premier Test de Pollution Automobile (TPA), pour les véhicules à motorisation essence. Comparable au principe de l'alcootest, le TPA est à usage unique et permet de donner une indication fiable du taux de monoxyde de carbone (CO) contenu dans les gaz d'échappement du véhicule. Il est en outre fourni avec une notice explicative permettant d'interpréter le résultat du test et de déceler, le cas échéant, les raisons d'un taux trop élevé de CO (défaut du catalyseur...).

Le test est fiable, le concept séduisant et les arguments de vente percutants. En effet, conscient que les automobilistes ne sont peut-être pas encore prêts à payer (il sera vendu 14,9 € TTC) pour tester le taux de pollution de leur véhicule, M. Triki met en avant les économies que ce test permet de réaliser sur le long terme.

"Un taux de CO trop élevé est souvent synonyme d'une surconsommation de carburant. Nous avons réalisé une étude permettant d'évaluer le coût de cette surconsommation à 162,50 € par an pour de l'essence sans plomb 95." Par ailleurs, "ce test est utile lors de l'achat d'un véhicule d'occasion parce qu'il permet d'évaluer l'état du système de dépollution (pot catalytique...) du véhicule et d'éviter ainsi de lourdes dépenses de réparation". Autre argument notable : "Les contrôles routiers ont été renforcés. Or, si un véhicule présente un taux de pollution trop élevé, son propriétaire peut écopier d'une amende de 68 €."

Toutefois, pour "accréditer le TPA", M. Triki entend dans un premier temps pénétrer le marché des professionnels avant de s'attaquer au marché grand public. Et là encore ses arguments sont pertinents. "Les réparateurs n'ont pas tous les moyens de s'équiper d'un analyseur de gaz. Ce test leur permet ainsi de répondre ponctuellement aux besoins de leurs clients. Ils peuvent également l'inclure dans un forfait entretien et réaliser des ventes associées telles que des additifs carburants", explique M. Triki.

Le TPA a d'ailleurs déjà convaincu quelques réseaux de marques constructeurs. Actuellement en cours de référencement pour les réseaux Peugeot et Citroën, "il devrait faire son apparition dans d'autres réseaux constructeurs à court terme", indique M. Triki.

Dernier débouché possible pour le TPA : les pouvoirs publics et notamment les brigades anti-pollution. "Nous sommes en effet en contact avec les pouvoirs publics. Mais, comme l'alcootest, le TPA ne serait qu'un indicateur; une fois le contrôle effectué, le test devra être effectué dans les locaux de la Police nationale par un analyseur de gaz infrarouge", souligne M. Triki.

Emilie Binois



imprimer cet article